

Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)

Veillez noter que les informations de l'Agence du revenu du Canada (ARC) peuvent changer sans préavis. L'OSANO ne peut garantir que les liens du site web sont à jour après leur publication. Veuillez vous référer à [la politique de confidentialité](#) de l'OSANO et aux clauses de non-responsabilité du site web pour plus d'informations. Si vous avez des questions concernant votre situation personnelle, veuillez consulter la page de contact de [l'ARC](#).

Renseignements de l'ARC - FRANÇAIS	Explication	Le lien du site web en Français
Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)	Comprendre le CIPH et comment il aide les personnes	Qu'est-ce que le CIPH
Admissibilité	Passez en revue les critères d'admissibilité et déterminez si vous devriez faire une demande	Qui est admissible
Faire une demande	Comment remplir et soumettre la demande en deux parties	Comment faire une demande
Comprendre l'examen et la décision	Comprendre notre processus d'examen et que faire si votre demande est approuvée ou refusée	Notre examen et notre décision
Demander le montant du crédit	Comment demander le CIPH sur votre déclaration de revenus	Demander le montant du crédit
Contactez l'ARC	Contactez-nous en ligne, par téléphone ou par la poste	Contacter l'ARC
RC4064 Renseignements relatifs aux personnes handicapées – 2022	Ce guide s'adresse aux personnes handicapées et aux personnes qui les accompagnent.	RC4064 Renseignements relatifs aux personnes handicapées – 2022
Vidéo sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées	Présentation du CIPH	Vidéo de l'ARC
T2201 Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées	Formulaire T2201	T2201 Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées